



RAPPORT ANNUEL  
**1998**



**RENTES GENEVOISES**  
RAPPORT ANNUEL  
**1998**

SOMMAIRE

<b>Profil des Rentes Genevoises</b>	<b>2</b>
<b>Organes des RG</b>	<b>3</b>
• Conseil d'administration	
• Personnel	<b>1</b>
<b>Préface</b>	<b>6</b>
Meinrad Pittet, président	
<b>A l'écoute de tous</b>	<b>8</b>
<b>Les RG s'engagent</b>	<b>10</b>
<b>Services offerts par les RG</b>	<b>12</b>
<b>Exploitation de l'assurance vie</b>	<b>14</b>
<b>Commentaires sur les comptes</b>	<b>16</b>
• Gestion de la fortune	
• Compte de pertes et profits	
• Exploitation d'assurance	
• Gestion financière	
• Gestion immobilière	
• Annexe aux comptes annuels	
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>31</b>
<b>Renseignements pratiques</b>	<b>32</b>

## PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom

**Rentes Genevoises**

Forme juridique

**Institution de droit public, fondée en 1849 et régie par la loi du 03.12.1992**

But

**Encourager et développer la prévoyance dans le canton de Genève**

Siège

**Genève**

Conseil d'administration

**7 membres**

Collaborateurs

**30**

Activités

**Assurances vie**

**Rentes viagères**

**Placements financiers**

Fonds sous gestion au 31.12.1998

**265 millions**

Assurés actifs au 31.12.1998

**4'066**

Assurés pensionnés au 31.12.1998

**3'038**

Conseil d'administration

Président

**Roger-Marc Schibli, consultant**, (jusqu'au 20 mai 1998)

**Meinrad Pittet, docteur en sciences actuarielles et actuaire-conseil** (dès le 20 mai 1998)

Vice-Président

**Gérard Baudry, directeur d'Institutions de prévoyance**  
(dès le 29 juillet 1998)

Secrétaire

**Claude Blanc, député**, membre désigné par les assurés

Administrateurs

**Monique Stoller Fuellemann, avocate**, membre désignée par les assurés;

**André Bender, professeur de gestion financière, Université de Genève;**

**Jacques-André Schneider, avocat, docteur en droit;**

**Bernard-Yves Voltolini, directeur de caisse de pensions.**

Organes de révision et contrôle

**Fiduciaire Revisuisse, Price Waterhouse S.A.** (au 30 juin 1998)

**Fiduciaire Privée** (au 31 décembre 1998)

**M. Raymond Schmutz, actuaire-conseil, ad personam**

Personnel

Comité de direction

**Roger-Marc Schibli, directeur par intérim;**

**Vittorio Dall'Aglio, directeur** (dès le 1er janvier 1999);

**Marc Bajot, sous-directeur, actuaire en chef;**

**Karin Guettinger, sous-directrice, responsable du service commercial.**

Membres de direction

**Montserrat Alarcon, fondée de pouvoir, chef comptable;**  
**Graciela Girod, fondée de pouvoir, responsable du Marketing;**  
**Robert Langmeier, fondé de pouvoir, responsable du service informatique;**  
**Nathalie Paley, mandataire commerciale, assistante de direction.**

Collaborateurs

**Laurent Bühlmann, mandataire commercial, responsable actuariat;**  
**Jean-Luc Solari, mandataire commercial, responsable de la gestion à la clientèle;**  
**Véronique Adobati, assistante marketing;**  
**Zaina Baïteche, assistante du service commercial;**  
**Michèle Bischoff, conseillère;**  
**Fabio Casto, gestionnaire au service de la clientèle;**  
**Christine Claude, comptable;**  
**Monica Devouassoud, assistante Dynarente;**  
**Catherine Jaeggi, conseillère;**  
**Bernard Lafrasse, chef de projets;**  
**Carmela Matarazzo, relations publiques;**  
**Karine Meschini, conseillère;**  
**Sandrine Nagy, responsable administratif;**  
**Sergio Nascimento, apprenti;**  
**Anabella Perez, gestionnaire au service de la clientèle;**  
**Catherine Schifano, secrétaire ressources humaines;**  
**Christine Spedicato, relations publiques;**  
**Mirjana Starovic, conseillère;**  
**Jacqueline Wyss, conseillère;**  
**Isabelle Yerly, assistante immobilier.**



Rompant avec une ancienne tradition propre aux institutions para-étatiques, les Rentes Genevoises ont choisi la commémoration de leur 150ème anniversaire pour publier, pour la première fois de leur histoire, leurs comptes annuels. Comme vous pourrez le constater en parcourant le présent rapport de gestion que j'ai l'honneur de préfacer, les résultats de l'exercice 1998 ont été tout à fait satisfaisants.

En cette année de jubilé, il m'appartient non pas tellement d'analyser la situation financière de l'Institution que je préside - la direction le fait avec compétence dans les pages qui suivent - mais bien plutôt de rappeler les grandes lignes de l'histoire des Rentes Genevoises et de faire, modestement, quelques prévisions pour l'avenir.

Durant les années tourmentées du milieu du 19ème siècle, un homme a marqué tout particulièrement la vie politique de Genève : James Fazy. Celui que Maurice Denusière qualifie de dictateur dans le volumineux roman historique qu'il a consacré à la Suisse des années 1850 était aussi un homme éclairé et épris de justice sociale. C'est à lui incontestablement que l'on doit l'idée de la création à la fois d'une maison de retraite et d'une société d'assurance mutuelle. La concrétisation de cet audacieux projet se fit le 27 juin 1849, date à laquelle le Grand Conseil vota le projet de loi qui présida à la fondation de la plus ancienne société suisse d'assurances sur la vie.

Initiée près de 100 ans avant l'entrée en vigueur de l'AVS fédérale et ancrée dans la loi de 1849, l'idée de James Fazy de réunir une société d'assurances et une maison de retraite était originale. Il désirait permettre aux Genevois d'économiser pendant leur vie active pour pouvoir ensuite se payer un séjour dans la maison d'asile pour les vieillards. Après bien des périples et des rebondissements, en 1992, le Grand Conseil consacra définitivement la séparation de la Maison d'Asile pour les vieillards, rebaptisée depuis 1935 "Maison de Retraite du Petit-Saconnex", et de l'Assurance pour la Vieillesse, devenue depuis lors les Rentes Genevoises. L'autonomie juridique et la garantie accordée par l'Etat donnèrent à notre Institution un essor et un dynamisme nouveau qui lui permirent non seulement de se positionner sur le marché genevois de la rente viagère, mais également de décupler, en quelques années, le montant de son bilan.

Le Conseil d'administration et la direction des Rentes Genevoises sont confiants en l'avenir. L'augmentation constante de la longévité humaine, les besoins toujours plus marqués dans le domaine de la dépendance du grand âge et le marché des rentes collectives des institutions de prévoyance ouvrent de nouvelles perspectives qui devraient assurer le développement harmonieux de notre Institution pour les années à venir. Une politique de renouvellement et une constante imagination seront les clés de notre réussite. Les Rentes Genevoises ont déjà emprunté cette voie dans plusieurs domaines : elles ont été les premières à concevoir un produit d'assurance original pour la couverture de la dépendance liée au grand âge; elles ont participé, en collaboration avec les Retraites Populaires Vaudoises, à la création, depuis le 1er janvier 1999, d'une nouvelle compagnie d'assurances sur la vie soumise à la surveillance fédérale; finalement, elles ont recherché des synergies avec la Banque Cantonale de Genève, son partenaire naturel.

*Le Président :*  
*Meinrad Pittet*

A L'ÉCOUTE DE TOUS ET DE CHACUN,  
LES RENTES GENEVOISES S'ENGAGENT À VOS CÔTÉS

Assurances vie, rentes viagères et placements financiers... Depuis 150 ans, les RG contribuent au bien-être matériel de tous et de chacun. Cette vocation financière première va naturellement de pair avec une extrême attention à tout ce qui fait la richesse et l'intérêt de la vie. Activités sociales et culturelles, information et communication, économie, emploi ou patrimoine... A l'écoute de ses habitants, de leurs désirs et de leurs préoccupations, les RG sont ainsi partenaires de tout un canton, dans toutes ses dimensions.

**Animations sociales et culturelles**

Solidarité et créativité. D'inspiration humaniste, d'esprit mutualiste, notre institution est, par vocation, tournée vers l'épanouissement de la personnalité de chacun. Ainsi, avons-nous tenu à participer activement aux diverses animations, nos " Ateliers mémoire " ont accueilli plus de 300 participants venus s'essayer aux " jeux de l'esprit " à travers des techniques simples et attrayantes. Peintures, bijoux, objets d'art... Avec pas moins de douze expositions durant l'année, notre Arcade est devenue un lieu de rencontre privilégié entre public et artistes du canton. Art encore avec le concours de peinture préfigurant nos 150 ans. 50 artistes genevois ont ainsi rivalisé d'imagination pour créer "l'image symbole" de cet anniversaire d'exception.

**Communication très actuelle**

Pour une meilleure information sur les offres RG, nous avons procédé à la réactualisation et à la création de nouveaux supports de communication : nouvelle documentation, nouveau décor pour " notre " tram, stand à deux étages à la Foire de Genève et ouverture d'un site Internet : [www.r-g.ch](http://www.r-g.ch). Pour optimiser nos services, nous avons mis en place des outils informatiques très performants nous permettant de répondre immédiatement aux demandes d'offres personnalisées...

**Synergie naturelle**

Conscience citoyenne, enfin. La croissance dont notre Institution bénéficie est aussi génératrice d'emplois. Ainsi, en 1998, ce sont 2 nouveaux postes qui ont été créés. Un apprenti de commerce a, de plus, été engagé pour une période de trois ans. Le parc immobilier est toujours l'objet de soins attentifs. Rénovation ou entretien, une part significative de ces travaux importants a été confiée à des entreprises locales spécialisées...

**Enracinement essentiel**

En se développant et en progressant ainsi régulièrement en 1998, les RG ont pu prendre une part active à la vie du canton dans ses différentes expressions.

Engagements stimulants qui, bien évidemment, se poursuivent et se poursuivront dans les années à venir.

## LES RG S'ENGAGENT

L'exercice 1998 restera dans les annales des Rentes Genevoises non à cause de ses bons résultats, mais surtout parce que, pour la première fois, ceux-ci sont publiés. Il s'agit-là d'une décision importante qui montre à la fois notre confiance en l'avenir et la fierté légitime de présenter à nos assurés d'abord, mais également à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux Rentes Genevoises, un tableau aussi clair que possible de la situation de l'Institution. Pour ceux qui veulent découvrir notre société, la lecture des chapitres 1 à 7 leur donnera une bonne vision d'ensemble. Les chapitres suivants sont plus techniques et donc arides. Ils sont destinés à ceux qui s'intéressent aux aspects comptables et financiers de l'Institution. Par ailleurs, cet effort de transparence ne peut que faciliter notre mission : favoriser la prévoyance dans notre canton. Fidèles au principe de mutualisme, c'est-à-dire à la distribution des excédents réalisés aux assurés puisque nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, bénéficiant de la garantie de l'Etat et résolument Institution de proximité avec les centres décisionnels au cœur même de Genève, les Rentes Genevoises sont un "paradoxe" face à des concepts tels que la valeur actionariale et le gouvernement d'entreprise ou à la globalisation. Nous croyons dans nos valeurs et notre succès ne fait que refléter les aspirations de notre clientèle.

En effet, depuis quelques années, les efforts entrepris pour dynamiser l'Institution ont porté leurs fruits. Lors des derniers exercices, notre bilan a progressé de 10 % par an en moyenne. Même si ce rythme est ambitieux, nous nous fixons comme objectif de le dépasser. Grâce à des produits adaptés et performants, ainsi qu'à une qualité de service remarquable, nous avons les moyens de nos ambitions. Encore

faut-il que non seulement le nom des Rentes Genevoises soit connu, mais également que ses produits le soient. C'est pourquoi nous mettrons davantage l'accent, à l'avenir, sur nos produits et leurs spécificités.

Nous sommes persuadés que mettre à disposition de la population genevoise des produits de prévoyance modernes ne peut que contribuer significativement à l'amélioration de sa situation future. Nous restons convaincus qu'une meilleure communication de nos produits ne peut que sensibiliser nos concitoyens à profiter

des offres que nous leur proposons.

Plus que jamais, notre souhait d'augmenter régulièrement le nombre d'assurés reste d'actualité, car le potentiel est là : avec environ 400'000 habitants dans la région genevoise, nous devons augmenter sensiblement notre part de marché, même si nous travaillons sur une niche. Il ne fait aucun doute que les modifications qui vont intervenir dans le domaine de la fiscalité vont donner un attrait supplémentaire à la rente viagère.

Les rentes classiques restent notre produit de base. L'introduction du droit de timbre, le 1er avril 1998, nous a permis d'enregistrer un excellent premier trimestre. Par la suite, le rythme a quelque peu ralenti, mais les objectifs fixés ont pu être dépassés. Les produits collectifs ont eux aussi contribué de manière significative à l'augmentation de notre bilan.

Cela confirme que notre savoir-faire dans le domaine de la rente viagère est apprécié, de même que la qualité de nos prestations. Les produits d'épargne, il faut le reconnaître, n'ont pas obtenu le succès que nous escomptions. Il est vrai pourtant qu'avec, d'une part, une garantie offerte sur le capital et, d'autre part, des performances plus qu'honorables ces dernières années, ces produits mériteraient d'être mieux appréciés. Nous ferons le nécessaire pour que nos prestations de bancassurance le soient.

Enfin, avec notre partenaire, les Retraites Populaires, nous avons créé une nouvelle compagnie d'assurances sur la vie, Forces Vives, qui est entrée en activité en 1999. Soumise à la surveillance fédérale, elle agira, en Suisse Romande, avec des produits complémentaires aux nôtres. Tout naturellement, elle tirera bénéfice de l'expérience de ses actionnaires uniques, les Retraites Populaires et les Rentes Genevoises. Elle constitue l'une de nos réponses pour faire face aux défis futurs.

En guise de conclusion, nous souhaiterions remercier tous nos assurés pour leur fidélité. Les Rentes Genevoises sont VOTRE Institution et, à ce titre, nous sommes à votre service. Chaque collaborateur est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans le choix de la meilleure solution pour votre prévoyance. Alors n'hésitez pas à faire appel à nous, car le plus beau cadeau que vous puissiez nous faire, c'est votre confiance.

*Le Directeur :*  
*Vittorio Dall'Aglio*

## SERVICES OFFERTS PAR LES RENTES GENEVOISES

**Secteurs d'activités**

Les Rentes Genevoises pratiquent l'assurance vie individuelle et collective. Dans ces deux domaines, les Rentes Genevoises se sont spécialisées dans les produits d'assurance offrant une rente viagère comme prestation, soit l'octroi, contre le financement équivalent, d'un revenu périodique versé à vie ou pendant une période définie.

## DIVERSITÉ DES PRODUITS

**Assurance vie individuelle**

La prestation peut être offerte sous la forme d'une multitude de rentes : viagère ou temporaire; avec une ou deux personnes assurées; avec ou sans restitution; avec ou sans période garantie...

Cette année, la gamme des prestations s'est étoffée d'une rente temporaire offrant à un enfant, dès qu'il atteint sa majorité, un revenu régulier limité dans le temps dans le but de financer sa formation ou tout simplement d'apprendre à gérer un revenu.

Le financement peut être immédiat ou échelonné dans le temps. Dans le cas d'un financement échelonné, les primes versées peuvent être capitalisées selon plusieurs types d'épargne : épargne classique (taux technique de 4%; libre, liée ou prestation de libre passage); épargne bancassurance (primes investies garanties; rendement lié à un fond de placement). Notre but est de s'adresser à l'ensemble de la population et de sensibiliser cette dernière aux besoins de la prévoyance individuelle.

**Assurance vie collective**

Dans ce secteur, les institutions de prévoyance ont la possibilité de réassurer et de gérer leurs rentes en cours. Notre but est de sensibiliser les gérants aux coûts que peut occasionner l'augmentation de la longévité.

**Spécificité des Rentes Genevoises**

Dans leur spécialité, les Rentes Genevoises offrent, sur tous leurs produits, le taux technique garanti le plus élevé du marché suisse, soit 4% (rendement brut garanti).

Il y a trois raisons à cela :

1. être un spécialiste permet de centraliser l'ensemble des ressources aux prestations offertes; 2. le principe mutualiste sur lequel sont fondées les Rentes Genevoises permet de distribuer le bénéfice aux assurés; 3. la centralisation de tous les services permet une meilleure maîtrise des coûts.

La participation aux excédents est une autre exclusivité. En effet, contrairement aux compagnies d'assurances privées, les Rentes

Genevoises garantissent une rente plus élevée sans escompte d'excédents, ceux-ci étant distribués aux assurés sous forme de revalorisation de la rente. Revalorisation qui est non seulement liée aux résultats de l'Institution, mais également à l'augmentation du coût de la vie. Ce principe, nous en sommes convaincus, est le meilleur garant pour maintenir, à long terme, le pouvoir d'achat de nos assurés.

Notre statut spécial permet de faire bénéficier nos assurés de la garantie de l'Etat de Genève sur l'ensemble des rentes servies.

La forte augmentation des personnes très âgées entraîne un nouveau risque : celui de devenir dépendant. Raison pour laquelle, les Rentes Genevoises seront les premiers assureurs en Suisse à commercialiser, dès le mois d'octobre 1999, un produit permettant le versement d'une rente viagère, individuelle ou collective, en cas de dépendance liée au grand âge.

## EXPLOITATION DE L'ASSURANCE VIE

**Encaissements**

Globalement, l'encaissement a diminué de 27% par rapport à l'année précédente, passant ainsi de Fr. 101,3 millions à Fr. 74,1 millions.

Cette diminution est due à l'assurance vie collective qui a subi une baisse de 66% et aux prestations de libre passage dont l'encaissement a diminué de 25%. Cela s'explique notamment par le fait que les Rentes Genevoises pratiquent, dans ces deux domaines, un marketing passif; en ce sens qu'elles subissent plus le marché qu'elles ne le démarchent.

A contrario, l'assurance vie individuelle a connu une progression de 16%, passant de Fr. 34,4 millions à Fr. 39,9 millions. Pendant que les rentes immédiates se stabilisaient à un encaissement de Fr. 22,9 millions, l'épargne augmentait de Fr. 5,5 millions pour établir un nouveau record à Fr. 17 millions soit une croissance de 48%. Notons toutefois que cette croissance a certainement été favorisée par l'introduction du droit de timbre sur les contrats à prime unique qui a incité nombre de personnes à conclure des contrats avant le 1er avril 1998.

**Prestations**

Les prestations versées (rentes et capitaux) ont augmenté de 5% en une année. Ce qui représente une augmentation de 14% pour les rentes versées et une diminution de 6% pour les capitaux remboursés (soit Fr. 1,2 million au décès et Fr. 17,7 millions rachetés).

L'encaissement net des prestations est donc passé de Fr. 57,8 millions à Fr. 28,7 millions.

**Performance des produits**

Les rentes servies ont été revalorisées au 1er janvier 1999 de 0,6% qui correspond à la moyenne entre l'inflation genevoise de 1997 et 1998. Les rentes versées depuis 1990, année de l'instauration de ce principe de revalorisation, ont ainsi augmenté globalement de 15,7%.

Nos produits de bancassurance bénéficient, depuis leur création en juin 1996 jusqu'au 31 décembre 1998, d'un rendement annualisé qui varie de 10,9% à 14,9% selon le fonds choisi.

Le résultat technique sur longévité est, cette année, quasiment nul, alors qu'il avait enregistré un gain exceptionnel de Fr. 1,2 million en 1997.

## A. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

### 1. Gestion de la fortune

En matière de gestion de la fortune des Rentes Genevoises, les tâches se répartissent comme suit : le Conseil d'administration approuve l'allocation stratégique des actifs. Elle résulte d'une analyse de congruence actifs/passifs qui, sur la base d'un objectif de rentabilité souhaité, détermine la répartition optimale des actifs pour la volatilité la plus faible. Par ailleurs, il fixe les marges tactiques, c'est-à-dire les fourchettes de variations autorisées pour chaque classe d'actifs.

La Commission de placements décide de l'allocation tactique, dans les marges autorisées, et surveille la conformité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus.

La direction prépare les documents de travail pour la Commission et, le cas échéant, pour le Conseil d'administration. Elle contrôle le suivi des mandats et rapporte à la Commission ses entretiens avec les divers établissements financiers. Elle s'occupe également de la gestion des actifs.

### 2. Placement des valeurs mobilières

Une des caractéristiques principales des marchés financiers, ces dernières années, est leur grande volatilité. En particulier, l'année 1998 a été marquée par la chute brutale des bourses mondiales en août et septembre. Malgré ces incidents, l'exercice est satisfaisant.

Les résultats excellents des actions, suisses et étrangères, s'expliquent par la baisse des taux d'intérêt et par les perspectives réjouissantes de la croissance bénéficiaire des sociétés. La relative désaffection des marchés obligataires a renforcé, par manque d'alternative, les investissements en valeurs réelles.

Dans ce contexte plutôt agité, nous avons réalisé des performances tout à fait honorables, puisque le rendement sur le capital moyen, avant mise en provision, est de 7,2 %.

### 3. Placements immobiliers

Au cours de l'année, le parc immobilier des Rentes Genevoises a été augmenté de quatre nouveaux objets provenant de la signature d'un contrat collectif de rentes. Par ailleurs, près de Fr. 1,8 million a été consacré à la rénovation et l'entretien des immeubles. A noter que l'ensemble des travaux s'effectue en fonds propres uniquement. Ces améliorations ont permis d'augmenter l'état locatif et d'obtenir un rendement net d'environ 5 %.

En terme de pondération, l'immobilier a baissé de 26,9 % en 1997 à 25,6 % à fin 1998. Cela est dû à la forte augmentation des autres classes d'actifs, en particulier des actions, qui fait que le poids relatif de l'immobilier diminue, alors qu'il augmente en valeur absolue.

La stratégie d'acquisition sélective a été maintenue, en privilégiant les immeubles bien situés et offrant un rendement approprié. Parallèlement, un soin particulier a été voué au maintien de la valeur du parc immobilier par des mesures d'entretien adéquates.

## COMPTE DE RÉSULTATS

### 1. Exploitation d'assurances

#### a. Produits

L'examen des deux derniers exercices montre une diminution sensible du total des produits. Une analyse plus fine permet de constater que l'essentiel de l'écart observé provient du poste "Assurances collectives". Cela s'explique par le caractère non récurrent de ce type de contrat, ce qui peut donc créer, d'un exercice à l'autre, des écarts sensibles. De même, les fluctuations des prestations de libre passage sont difficiles à évaluer. A eux deux, ces postes ont diminué de près de Fr. 32 millions. Cette baisse n'a pas pu être compensée par les autres postes. Mais si les primes uniques restent stables, nous observons une progression significative (+ 56 %) des primes différées et des produits AVANTI (+ 24 %), ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Enfin, il faut aussi souligner que les intérêts bonifiés aux assurés ont augmenté de plus de Fr. 2 millions.

#### b. Charges

Tout naturellement, les rentes servies sont en augmentation sensible (+ 13,5 %), ainsi que les intérêts techniques (+ 12 %).

Cela reflète simplement l'augmentation des encaissements de primes.

Inversement, les prestations en capital sont en baisse (- 5,7%) ainsi que les variations de primes sur prestations (- 52,5 %). Si, dans le premier cas, il s'agit principalement de variations dues aux mouvements des prestations de libre passage, dans le second, la diminution résulte de la différence entre l'augmentation des réserves mathématiques due au versement des primes par les assurés et la diminution des réserves mathématiques afférentes au versement des rentes.

Il faut souligner les montants affectés aux adaptations, représentant près de Fr. 2,8 millions, qui constituent l'essentiel du déficit de l'exploitation d'assurances, de même que d'importants amortissements non récurrents.

**c. Conclusion**

Le déficit observé provient de la forte baisse constatée dans certains produits. La volatilité de quelques postes rend les prévisions délicates. Toutefois, sans les provisions pour adaptations et les amortissements consentis, l'exploitation aurait pu être équilibrée. Mais, le Conseil d'administration a préféré prendre les mesures qu'il jugeait appropriées pour l'Institution plutôt que se limiter à de simples ajustements comptables.

**2. Gestion financière****a. Produits**

Globalement, les produits enregistrés en 1998 ont fléchi par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois reconnaître que l'année 1997 a été exceptionnelle à tous points de vue. Cela se remarque par le fait que l'écart des résultats entre les deux exercices est dû essentiellement aux plus-values (réalisées et non-réalisées). A noter également l'accroissement sensible des intérêts obligataires et la baisse des pertes sur change.

**b. Charges**

Les moins-values comptabilisées résultent d'adaptions des portefeuilles qui sont la conséquence des forts mouvements enregistrés au cours du troisième trimestre 1998. Elles sont à mettre en parallèle avec les moins-values non réalisées qui, elles, sont en forte contraction.

**c. Conclusion**

Même si le bénéfice de la gestion financière a diminué, il demeure tout de même satisfaisant. Et une analyse détaillée de nos correspondants bancaires devrait nous permettre d'améliorer davantage nos résultats futurs. Il n'en demeure pas moins que le rendement sur le capital moyen, avant mise en provision, des valeurs mobilières est proche des 8 %.

**3. Gestion immobilière****a. En général**

Alors que les produits sont en hausse de 8,7 %, grâce à des rénovations d'immeubles qui nous ont permis de nous rapprocher des niveaux de loyers usuels, la hausse des charges (+ 3,7 %) a pu être contenue. De ce fait, le bénéfice de la gestion immobilière a progressé de près de 11,5 %.

**b. Conclusion**

Les améliorations apportées au parc immobilier des Rentes Genevoises se sont traduites par une augmentation sensible des résultats et, plus significatif encore, la rentabilité nette de l'immobilier se situe au-delà des 5 %. La poursuite de la rénovation des immeubles et des réfections des appartements devraient permettre de maintenir la rentabilité au moins au niveau actuel.

B I L A N 1 9 9 7 - 1 9 9 8		
(en CHF)		
	1998	1997
Disponibilités	23'442'240.44	21'960'974.07
Créances à court terme	7'330'950.01	29'721'760.28
Actifs transitoires	3'906'693.70	3'295'091.46
Immobilisations d'exploitation	6'079'653.44	1'699'191.74
Investissements mobiliers	396'149'886.70	331'437'151.48
Investissements immobiliers	150'729'343.00	143'131'802.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>587'638'767.29</b>	<b>531'245'971.03</b>
	<b>1998</b>	<b>1997</b>
Engagements à court terme	6'602'448.15	7'555'450.25
Passifs transitoires	604'012.80	872'434.85
Provision pour fluctuation boursière	36'600'000.00	33'700'000.00
Engagements contractuels vis-à-vis des assurés	525'210'666.35	474'766'024.85
Engagements non-contractuels vis-à-vis des assurés	12'743'010.68	8'999'858.68
Fonds libres	4'000'000.00	4'000'000.00
Pertes et profits reportés	1'878'629.31	1'352'202.40
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>587'638'767.29</b>	<b>531'245'971.03</b>

Voir annexe aux comptes annuels pour la définition des postes, ainsi que les principes comptables et d'évaluation

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS 1997 - 1998		
(en CHF)		
	1998	1997
Bénéfice / (Perte) Exploitation assurances	(3'307'452.86)	1'150'644.85
Bénéfice / (Perte) Gestion financière	31'050'087.70	47'805'377.03
Bénéfice / (Perte) Gestion immobilière	6'799'758.61	6'100'016.55
<b>Total des produits</b>	<b>34'542'393.45</b>	<b>55'056'038.43</b>
Intérêts bonifiés aux assurés	(19'373'595.67)	(17'212'223.19)
<b>Résultat net après intérêts bonifiés</b>	<b>15'168'797.78</b>	<b>37'843'815.24</b>
Frais de fonctionnement	(6'809'282.13)	(6'283'171.59)
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>8'359'515.65</b>	<b>31'560'643.65</b>
Eléments hors exploitation	(2'833'088.74)	(28'333'654.38)
<b>Résultat net</b>	<b>5'526'426.91</b>	<b>3'226'989.27</b>
Utilisation du résultat net	(5'000'000.00)	(2'165'873.45)
<b>Solde attribué (prélevé) aux fonds libres</b>	<b>526'426.91</b>	<b>1'061'115.82</b>

## B. COMPTE DE PERTES ET PROFITS

### 1. Bénéfice / (Perte) Exploitation d'assurances

Il s'agit du résultat de l'Exploitation d'assurances dont les détails sont donnés dans la rubrique Exploitation d'assurances ci-après.

### 2. Bénéfice / (Perte) Gestion financière

Il s'agit du résultat de la Gestion financière dont les détails sont donnés dans la rubrique Gestion financière ci-après.

### 3. Bénéfice / (Perte) Gestion immobilière

Il s'agit du résultat de la Gestion immobilière dont les détails sont donnés dans la rubrique Gestion immobilière ci-après.

### 4. Intérêts bonifiés aux assurés

Dans cette rubrique, on trouve les intérêts techniques sur les réserves mathématiques, les intérêts sur les prestations de libre passage, les rentes différées et les bonus.

### 5. Frais de fonctionnement

Outre les charges salariales, cette rubrique comprend l'ensemble des frais de fonctionnement de l'Institution.

### 6. Eléments hors exploitation

Dans cette rubrique, on se réfère aux charges et produits hors exploitation, aux charges et produits exceptionnels et à l'attribution à la provision pour fluctuations boursières.

Pour 1997, on y trouve également la première attribution à la provision de longévité et un amortissement supplémentaire pour l'avance sur participation à amortir dont l'explication est donnée par la suite.

### 7. Utilisation du résultat net

En 1998, ce poste reflète l'attribution à la réserve de fluctuation du taux technique. Cette réserve a été constituée suite à une décision du Conseil d'administration qui a voulu ainsi anticiper les charges futures résultant d'une hausse envisagée du taux d'intérêt technique.

En 1997, ce poste comprenait une attribution supplémentaire de bonus aux assurés, ainsi que la mise en provision pour l'adaptation des rentes qui a été effectuée le 1er janvier 1999.

EXPLOITATION ASSURANCES 1997 - 1998		
(en CHF)		
	1998	1997
Primes uniques immédiates	22'890'284.25	23'142'786.25
Primes différées	13'257'513.81	8'481'538.47
Primes différées AVANTI	3'759'443.45	3'027'158.88
Primes - assurances collectives de rentes	13'457'218.80	39'035'359.95
Prestations de Libre Passage (PLP)	20'783'264.60	27'566'914.95
Autres produits d'assurance	76'834.95	105'704.25
Intérêts bonifiés aux assurés	19'373'595.67	17'212'223.19
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>93'598'155.53</b>	<b>118'571'685.94</b>
Rentes	26'560'530.25	23'389'497.30
Prestations en capital	18'926'155.44	20'078'641.55
Intérêts	19'199'377.97	17'143'924.09
Bonus	67'669.80	68'299.10
Adaptation des rentes contractuelles	106'547.90	0.00
Adaptation de longévité	2'702'507.58	0.00
Variation de prime sur prestations	27'448'762.00	54'777'862.55
Charges exceptionnelles / Divers	104'546.80	34'358.50
Amortissement avances sur participation	1'789'510.65	1'928'458.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>96'905'608.39</b>	<b>117'421'041.09</b>
<b>BENEFICE / (PERTE) EXPLOITATION ASSURANCES</b>	<b>(3'307'452.86)</b>	<b>1'150'644.85</b>

## C. EXPLOITATION ASSURANCES

### 1. Produits

#### a. Primes uniques des rentes immédiates

Cette rubrique récapitule les primes versées par les assurés qui deviennent rentiers dès le versement du capital.

#### b. Primes des rentes différées

Cette rubrique reproduit les primes uniques ou périodiques versées par les assurés pour les rentes viagères différées.

#### c. Primes des rentes différées AVANTI

Dans cette rubrique, on trouve les primes versées par les assurés dans les produits AVANTI (Equilibre, Croissance, Dynamique)

#### d. Primes des assurances collectives de rentes

Cette rubrique englobe les réserves mathématiques versées par différentes sociétés dont les Rentes Genevoises ont repris le paiement des rentes.

#### e. Prestations de libre passage (PLP)

Cette rubrique est consacrée aux prestations de libre passage qui ont été versées, soit pour conclure par la suite un contrat de rente viagère, soit dans l'attente d'un nouvel emploi.

#### f. Autres produits d'assurance

Ce poste comprend les frais perçus lors des transferts de PLP ou des remboursements de capitaux, ainsi que les commissions perçues lors du paiement des impôts sur PLP ou OPP3(1).

#### g. Intérêts bonifiés aux assurés

Il s'agit des intérêts techniques sur les réserves mathématiques, des intérêts sur les PLP, sur les rentes différées et les bonus. Ces intérêts sont supportés par le "Compte de pertes et profits".

## **2. Charges**

### **a. Rentes**

Ce poste comprend les nombreuses rentes viagères servies par les Rentes Genevoises. On y trouve également les rentes de survie et d'invalidité.

### **b. Prestations en Capital**

Il s'agit principalement des capitaux versés dans les cas de libre passage. C'est une rubrique qui peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des mouvements des personnes. On trouve également dans ce poste les capitaux versés en cas de décès (PLP + OPP3), ainsi que les capitaux versés lors de départs volontaires dans le cadre de l'OPP3.

### **c. Intérêts**

Ce sont les intérêts techniques calculés sur les réserves mathématiques ainsi que sur les PLP et les rentes différées.

### **d. Bonus**

Cette rubrique comprend le bonus en faveur de certains assurés.

### **e. Adaptation des rentes contractuelles**

On trouve dans cette rubrique la charge due à l'adaptation des rentes qui est effectuée tous les deux ans.

### **f. Adaptation de longévité**

Il s'agit de la charge due au changement programmé de la table de mortalité. Cette nouvelle table entrera en vigueur en l'an 2000.

En 1997, une provision de longévité a été créée et elle a été alimentée, suite à une décision du Conseil d'administration, par une partie du bénéfice de l'exercice.

### **g. Variation de prime sur prestations**

Cette rubrique représente la différence entre l'augmentation des réserves mathématiques due au versement de primes par les assurés et la diminution des réserves mathématiques due au versement des rentes par l'Institution.

### **h. Charges exceptionnelles**

Cette rubrique comprend des charges non imputables à l'exercice en cours ou des charges qui ne peuvent venir s'intégrer dans les rubriques ci-dessus.

### **i. Amortissement des avances sur participation**

Cette rubrique est consacrée à l'amortissement du rabais qui a été accordé lors de diverses opérations primes collectives. En 1998, le montant qui figure est le dernier amortissement.

GESTION FINANCIERE 1997 - 1998		
(en CHF)		
	1998	1997
Intérêts s/obligations (suisses et étrangères)	7'969'260.18	5'373'680.20
Dividendes s/actions (suisses et étrangères)	951'612.95	756'525.20
Revenus fonds hypothécaires	1'157'780.69	1'074'191.41
Revenus fonds internes	90'452.60	68'444.25
Revenus fonds immobiliers	564'394.40	705'030.05
Plus-values non réalisées sur évaluation boursière	17'797'915.27	27'366'185.97
Plus-values réalisées s/négociations titres	9'105'656.57	21'076'379.06
Bénéfice / (Perte) de change	(275'938.76)	(779'194.08)
Intérêts sur débiteurs	430'159.65	396'705.27
Intérêts bancaires	328'413.79	515'639.41
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>38'119'707.34</b>	<b>56'553'586.74</b>
Moins-values réalisées s/négociations de titres	2'507'222.00	1'898'418.25
Moins-values non réalisées sur évaluation boursière	3'340'150.85	5'799'088.80
Frais de gestion et droits de timbre	1'180'977.62	933'379.92
Intérêts servis sur comptes assurances	24'172.90	85'182.87
Frais financiers divers	17'096.27	32'139.87
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7'069'619.64</b>	<b>8'748'209.71</b>
<b>BENEFICE / (PERTE) GESTION FINANCIERE</b>	<b>31'050'087.70</b>	<b>47'805'377.03</b>

## D. GESTION FINANCIERE

### 1. Produits

#### a. Intérêts sur obligations (suisses et étrangères)

Il s'agit des intérêts bruts perçus sur les investissements en obligations suisses et étrangères, des intérêts courus et des intérêts reçus sur les comptes courants des divers mandats en obligations.

#### b. Dividendes sur actions (suisses et étrangères)

On trouve ici les dividendes perçus sur les investissements en actions suisses et étrangères ainsi que les intérêts reçus sur les comptes courants des divers mandats en actions.

#### c. Revenus des fonds hypothécaires

Cette rubrique regroupe les revenus provenant des investissements réalisés dans les fonds hypothécaires.

#### d. Revenus des fonds internes

Ce poste représente les revenus des trois fonds AVANTI (Equilibre, Croissance, Dynamique)

#### e. Revenus fonds immobiliers

Sous cette rubrique sont regroupés les revenus provenant des fonds immobiliers qui font partie de nos investissements.

**f. Plus-values non réalisées sur évaluation boursière**

Le montant de cette rubrique représente la différence entre le cours d'achat de la majorité des capitaux investis figurant au bilan de l'Institution et le cours de clôture de ceux-ci au 31 décembre 1998. Pour l'exercice, le cours de clôture est supérieur au cours d'achat.

**g. Plus-values réalisées sur les négociations des titres**

Le montant de cette rubrique comprend la différence entre le cours d'achat de différents investissements de l'Institution et le cours de vente de ceux-ci. En 1998, le cours de vente est supérieur au cours d'achat.

**h. Intérêts sur débiteurs**

Ce sont les intérêts perçus pour divers prêts accordés.

**i. Intérêts bancaires**

Dans cette rubrique figurent les intérêts perçus sur les divers comptes de liquidités ainsi que ceux acquis par des dépôts à terme.

**2. Charges****a. Moins-values réalisées sur négociations de titres**

Le montant de cette rubrique représente la différence entre le cours d'achat de différents investissements de l'Institution et le cours de vente de ceux-ci. Dans ce cas, le cours de vente est inférieur au cours d'achat.

**b. Moins-values non réalisées sur évaluation boursière**

Le montant de cette rubrique représente la différence entre le cours d'achat de la majorité des capitaux investis figurant au bilan de l'Institution et le cours de clôture de ceux-ci au 31 décembre 1998. Dans ce cas, le cours de clôture est inférieur au cours d'achat.

**c. Frais de gestion et droits de timbre**

Cette rubrique comprend les commissions de gestion facturées par les mandataires pour la gestion de la majorité des capitaux investis figurant au bilan de l'Institution et les frais bancaires liés au global custody (2).

**d. Intérêts servis sur les comptes d'assurances**

Dans cette rubrique se trouvent les intérêts que l'Institution a payé aux assurés qui ont un compte de dépôt bloqué ou non-bloqué pour s'acquitter de leurs primes, ainsi que les intérêts payés aux collectivités qui versent des montants en avance.

**e. Frais financiers divers**

Ce poste comprend divers petits frais bancaires liés principalement au compte de liquidités de l'Institution.

GESTION IMMOBILIERE 1997 - 1998		
(en CHF)		
	1998	1997
Produits des Immeubles	10'284'248.26	9'458'708.30
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10'284'248.26</b>	<b>9'458'708.30</b>
Travaux de réparations et rénovations à plus-value	827'320.00	605'295.30
Charges immobilières courantes	2'035'492.91	2'185'750.95
Impôts immobiliers complémentaires	186'901.90	176'861.90
Honoraires de gestion régies	434'774.84	390'783.60
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'484'489.65</b>	<b>3'358'691.75</b>
<b>BENEFICE / (PERTE) GESTION IMMOBILIERE</b>	<b>6'799'758.61</b>	<b>6'100'016.55</b>

## E. GESTION IMMOBILIERE

### 1. Produits

#### a. Produits des immeubles

Dans cette rubrique sont comptabilisés les loyers encaissés et à recevoir en fin d'année, déduction faite des frais que l'Institution a payés pour le télé-réseau puisque celui-ci est compris dans le loyer facturé aux locataires.

### 2. Charges

#### a. Travaux de réparations et rénovations à plus-value

Cette rubrique représente la charge due aux travaux effectués sur les immeubles et sur les appartements qui engendrent une plus-value au parc immobilier. Pour les immeubles, la charge représente 30% du coût total et pour les appartements 50% du coût total.

#### b. Charges immobilières courantes

Dans cette rubrique sont regroupés les frais dus à l'entretien courant, à la conciergerie, aux contrats d'entretien, aux services industriels, à la chaufferie, aux assurances d'immeuble, aux contentieux, aux sinistres et aux diverses petites dépenses.

#### c. Impôts immobiliers complémentaires

Cette rubrique comporte les impôts immobiliers complémentaires que paie l'Institution et qui sont calculés sur l'état locatif des immeubles.

#### d. Honoraires de gestion des régies

Il s'agit des honoraires qui sont payés aux trois régies qui gèrent notre parc immobilier.

REPARTITION DES ACTIFS 1997 - 1998  
(en CHF)

	1998	%	1997	%
<b>Liquidités</b>	<b>27'417'071</b>	<b>4.67%</b>	<b>35'124'848</b>	<b>6.61%</b>
<b>Actions</b>	<b>150'696'120</b>	<b>25.64%</b>	<b>115'897'694</b>	<b>21.82%</b>
Suisses	100'153'084	17.04%	73'420'151	13.82%
Etrangères	50'543'036	8.60%	42'477'543	8.00%
<b>Obligations</b>	<b>207'093'748</b>	<b>35.24%</b>	<b>181'106'932</b>	<b>34.09%</b>
Suisses	82'606'311	14.06%	63'909'355	12.03%
Etrangères en CHF	40'025'359	6.81%	38'852'990	7.31%
En monnaies étrangères	84'462'078	14.37%	78'344'587	14.75%
<b>Hypothèques &amp; Créances</b>	<b>38'360'019</b>	<b>6.53%</b>	<b>32'643'015</b>	<b>6.14%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>150'729'343</b>	<b>25.65%</b>	<b>143'131'802</b>	<b>26.94%</b>
<b>Divers</b>	<b>13'342'466</b>	<b>2.27%</b>	<b>23'341'680</b>	<b>4.39%</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>587'638'767</b>	<b>100.00%</b>	<b>531'245'971</b>	<b>100.00%</b>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

**Disponibilités**

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

**Créances à court terme**

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'Institution. Elles comprennent notamment les montants dus par les assurés, les impôts anticipés à récupérer et les dépôts fiduciaires.

**Actifs transitoires**

Les valeurs au bilan sont constituées des charges payées d'avance ainsi que des intérêts courus sur titres et créances.

**Immobilisations d'exploitation**

Les immobilisations d'exploitation comprennent les participations dans le capital de diverses sociétés ainsi que de la valeur, après amortissement, des installations nécessaires au fonctionnement de l'Institution (mobilier, machines, hardware, software).



## INVESTISSEMENTS MOBILIERS - TITRES

### **Actions**

Les actions suisses et internationales sont inscrites au bilan à leur valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### **Obligations**

Les obligations suisses gérées à l'interne sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, alors que les obligations suisses gérées à l'externe sont inscrites à leur valeur boursière. Les obligations internationales sont inscrites également au bilan à leur valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### **Fonds de placement**

Les fonds de placement sont inscrits au bilan à leur valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### **Placements hypothécaires**

Deux des trois placements hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur boursière. Le troisième est inscrit au bilan à sa valeur nominale.

### **Instruments financiers dérivés**

Les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture (Devises). Les contre-valeurs sont intégralement constituées.

### **Provision sur titres**

La rubrique "Provisions pour fluctuations boursières" qui figure au passif du bilan représente la provision qui est destinée à se prémunir contre le risque de volatilité des marchés financiers.

La provision est alimentée du surplus des 9% de la performance annuelle des actions et du surplus des 7% de celle des obligations. La provision est utilisée pour atteindre les 6% de performance annuelle pour les actions et les obligations.

Dans le cas où la performance annuelle des actions se situe entre 6% et 9%, la provision n'est pas modifiée. Dans le cas où la performance annuelle des obligations se situe entre 6% et 7%, la provision n'est pas modifiée.

Le Conseil d'administration peut décider, selon le résultat de l'exercice et après mise en provision boursière selon les règles ci-dessus, d'attribuer un montant supplémentaire à la provision pour fluctuation boursière.

### **Investissements immobiliers**

#### **Immeubles**

La valeur des immeubles a été déterminée fin 1994 par la capitalisation de l'état locatif brut à 7.25%. Depuis cette date, la valeur des immeubles est augmentée de la valeur des travaux de rénovation, à raison de 70% pour ceux effectués sur les immeubles et à raison de 50% pour ceux effectués dans les appartements.

#### **Fonds immobiliers**

Ce fonds est un fonds immobilier suisse. Il est inscrit au bilan à sa valeur boursière.

#### **Engagements à court terme et passifs transitoires**

Ces postes comprennent les sommes versées d'avance par les assurés et les sommes dues à nos divers fournisseurs. Les valeurs inscrites au bilan représentent les montants effectivement dus par l'Institution.

Nous trouvons également les diverses provisions, notamment celle constituée pour les frais de fonctionnement. Les valeurs inscrites au bilan représentent des estimations qui se rapprochent le plus possible de la réalité.

**Provision pour fluctuation boursière**

Il s'agit de la provision sur titres dont l'explication a été donnée ci-dessus sous la rubrique " Investissements mobiliers - Titres ".

**Engagements contractuels et non-contractuels vis-à-vis des assurés**

Il s'agit des provisions techniques nécessaires à couvrir les engagements futurs envers les assurés.

(1) PLP : Prestation de libre passage

OPP3 : 3ème ordonnance sur la prévoyance professionnelle. Elle encourage la prévoyance individuelle et doit permettre de compléter les premier et second piliers.

(2) Le global custody consiste à confier à un seul établissement bancaire la gestion administrative des actifs mobiliers.

Au Conseil d'Administration des  
**RENTES GENEVOISES -**  
*Assurance pour la Vieillesse*

Genève

Carouge, le 17 mai 1999

N/Réf. JJW/gm/404000

Madame, Messieurs,

Conformément au mandat de révision que vous avez bien voulu nous confier, nous avons vérifié les comptes annuels des RENTES GENEVOISES - Assurance pour la Vieillesse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation :

- Le bilan, le compte de pertes et profits et les comptes d'exploitation « Assurances », « Gestion financière » et « Gestion immobilière » concordent avec la comptabilité.
- La comptabilité et les comptes annuels, ainsi que l'utilisation du résultat, sont conformes à la loi et au règlement d'exécution.

Sur la base de notre examen, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous soumis.

FIDUCIAIRE PRIVEE S.A.



J.-J. WEBER

Réviseur responsable



B. ZIHMANN

Annexes :

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| - Comptes annuels comprenant :   | Compte de gestion financière  |
| Bilan                            | Compte de gestion immobilière |
| Compte de pertes et profits      | Annexe                        |
| Compte d'exploitation assurances | Utilisation du résultat       |

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

RENTES GENEVOISES  
11, place du Molard  
1211 Genève 3  
Téléphone : 817 17 17  
Fax : 781 06 72  
Internet : <http://www.r-g.ch>

Les images de cette  
plaquette ont été  
réalisées avec  
l'aimable participation  
des collaborateurs  
des Rentes Genevoises.